

RAPPORT d'ACTIVITE 2002 – 1^e part. **(d'octobre 2001 à mars 2002)**

Depuis la dernière assemblée générale, 9 mandats ont été assumés.
8 personnes ont été autorisées à entrer en Suisse pour la poursuite de la procédure.

Une personne a été renvoyée vers la Gde Bretagne. Elle voulait rejoindre son fiancé à Londres mais les autorités anglaises l'avaient refoulée vers Genève parce qu'elle avait transité par Cointrin.

Ce sont des cas assez fréquents et il faut entreprendre des démarches auprès d'avocats en Angleterre pour s'assurer de l'entrée en Grande-Bretagne lors du renvoi.

En dehors de l'activité liée à ces mandats, je voudrais relever aussi deux points intéressants parce qu'ils sont en relation directe avec des sujets d'actualité.

Un courrier intéressant a été échangé avec une avocate à Stockholm qui connaissait notre association par le réseau Exodus. Il s'agissait de la renseigner sur la situation en Suisse concernant les accords de Schengen. Les autorités suédoises prétendant que la Suisse faisait partie de l'espace Schengen et que par conséquent, elle devait reprendre un mineur qui était venu demander l'asile en Suède.
(Assistance juridique à l'aéroport seulement pour les mineurs)

Un certain nombre de démarches ont été entreprises à propos des personnes déclarées non-admissibles à leur arrivée, les inads.

Vous vous souvenez peut-être du cas de ce journaliste de la chaîne de télévision qatariote qui avait été renvoyé après une nuit de détention sans possibilité de communication avec l'extérieur. Un simple coup de téléphone lui aurait sans doute permis de justifier de sa bonne foi.

Ce journaliste a déposé une plainte et, j'ai eu de nombreux contacts avec les avocats chargés de cette affaire.

Nous avons eu connaissance aussi à Noël d'un cas encore plus limite. Il s'agissait du refoulement d'une jeune brésilienne. Elle détenait pourtant un passeport valable et les ressortissants du Brésil n'ont pas besoin de visa pour venir en Suisse. Elle était attendue à Genève par sa famille. Je ne sais pas si ces personnes ont aussi déposé une plainte.

Depuis notre dernière Assemblée générale, on relève une certaine accalmie dans le dépôt des demandes d'asile à l'aéroport de Cointrin. Cela ne semble pas être le cas à Zürich.

Il est difficile de déceler exactement les causes de ce phénomène.

Cette différence pourrait s'expliquer par les liaisons qui sont desservies depuis l'aéroport de Cointrin. On peut en effet concevoir que des contrôles plus draconiens auxquels sont imposés aux passagers d'origine arabe à la suite des attentats du 11 septembre.

Et, alors qu'à Zurich les vols proviennent pratiquement de tous les continents, l'aéroport de Cointrin, dessert essentiellement les pays arabes, l'Iran et la Turquie. Ceci pourrait être une cause de cette diminution.

Une autre explication pourrait résider dans le fait que certains demandeurs d'asile ne peuvent pas demander la protection de notre pays.

Les passagers qui ne remplissent pas les conditions d'entrée, et c'est pratiquement le cas de tous les demandeurs d'asile, sont d'abord déclarés inad et sont détenus la nuit sans possibilité de contacter l'extérieur. Ce n'est souvent que le lendemain matin qu'ils peuvent demander de l'aide et que la police prend en compte une demande d'asile parfois suite à une intervention extérieure.

Cela a été le cas récemment avec deux ressortissants du Cameroun.
(Vol aller-retour, ou très tôt le matin)

Enfin, un élément pourrait conduire à une augmentation des demandes d'asile à l'aéroport ; la déserte de nouvelles lignes.

En particulier la réouverture à partir de juin de la liaison avec Pristina et la déserte de nouvelles lignes directes avec l'Algérie, la Tunisie et la Turquie.

Pour conclure, ce répit risque bien de n'être que de courte durée et je suis d'avis qu'il faut impérativement le mettre à profit pour éclaircir la situation des inad et renforcer nos liens avec les autres aéroports.

C'est ce que nous tentons de faire avec l'intervention programmée de Mme Vermot-Mangolt et dans le cadre du réseau EXODUS